

## EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL 2023-2024

---

Extrait du procès-verbal de la réunion du Comité de Parents  
du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys  
tenue virtuellement le 25 janvier 2024, à 19 heures 15, sur la plateforme Zoom

---

### 8. CONSULTATION

#### 8.1. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DES METIERS DE LA SANTE, ECOLE FELIX-LECLERC ET ECOLE JOHN-F.-KENNEDY – MODIFICATION DES ACTES D'ETABLISSEMENT (retour : 16 février 2024)

#### 8.2. RESOLUTION

**(CP/24-01/03)**

**ATTENDU QUE** par sa résolution #CA23/24-12-031 adoptée lors de la séance du Conseil d'administration du CSSMB du 12 décembre 2023, il a été adopté à l'unanimité de procéder par consultation auprès du Comité de parents, du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé, et exceptionnellement, du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

**ATTENDU QUE** les articles 39 et 100 de la Loi sur l'instruction publique édictent que l'école ou le centre est établi par le centre de services scolaire et que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ou du centre et l'ordre d'enseignement offert;

**ATTENDU QUE** les articles 79, 110.1 et 193 de la Loi sur l'instruction publique édictent que toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement et du Comité de parents;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sera également consulté considérant la nature de la modification à l'école John Kennedy;

**ATTENDU QUE** depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, l'école John-F.-Kennedy a cessé d'utiliser les locaux de l'édifice Robert-Plourde appartenant à l'école Félix-Leclerc;

**ATTENDU QUE** le Centre de formation professionnelle des métiers de la santé offre des cours aux élèves de 5e secondaire de l'école Félix-Leclerc dans le cadre d'un projet de concomitance dans un local dédié depuis la rentrée scolaire 2023-2024;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'alléger l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé en résumant son utilisation de l'édifice Galt au 3e étage;

**ATTENDU QUE** la mise à jour de l'acte d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé est préalable à la déclaration de scolarisation des élèves à des fins de financement;

**ATTENDU QUE** la décision en juin 2023 du ministre de l'Éducation du Québec de transférer l'édifice Allancroft de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU QU'**il convient d'annexer cet édifice à l'école John-F.-Kennedy et de lui donner le nom temporaire Édifice Beaconsfield;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy afin qu'ils reflètent l'usage réel des immeubles mis à leur disposition;

**ATTENDU QUE** les modifications à l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre doivent faire l'objet d'une consultation auprès des conseils d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy et que les conseils d'établissement des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy sont en accord avec les modifications proposées;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du service de l'organisation scolaire et du transport scolaire ainsi que de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation du Comité de vérification ;

**ATTENDU QUE** la période de consultation est fixée du 13 décembre 2023 au 16 février 2024;

**ATTENDU QUE** le Comité de parents est répondant à ladite demande de consultation ;

**IL EST PROPOSÉ par monsieur Yan Ouellette et RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du Comité de parents d'adopter la modification des actes d'établissement du Centre de formation professionnelle des métiers de la santé et des écoles Félix-Leclerc et John-F.-Kennedy, telle que soumise par le Service de l'organisation scolaire.

**(Proposé par monsieur Yan Ouellette – Proposition adoptée à l'unanimité)**

Copie conforme du projet de procès-verbal du 25 janvier 2024  
/rm